

DECRET N° 2004 - 235 DU 26 AVRIL 2004

Portant fin de fonctions de certains Directeurs
du Ministère des Affaires Etrangères et
de l'Intégration Africaine.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- **Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
 - Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
 - Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
 - Vu** le décret n° 2001-493 du 22 novembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine ;
 - **Vu** le décret n° 59-222 du 15 décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les Actes qui l'ont modifié ;
- Sur** Proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 avril 2004 ;

D E C R E T E :

Article 1er : Il est mis fin aux fonctions des hauts fonctionnaires du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine dont les noms suivent pour compter des dates ci-après indiquées :

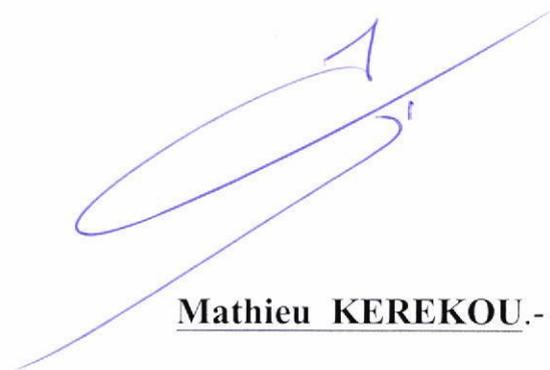
Il s'agit de :

- ALAVO C. Auguste : **30 avril 2003** Ex-Inspecteur Général des Affaires Etrangères
- RANDOLPH Coffi Mamert : **29 février 2004** Ex-Directeur Asie et Océanie

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de fin de fonction de chaque Agent concerné et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 26 avril 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de l'Intégration Africaine,



Rogatien BIAOU.-

Le Ministre des Finances et de
l'Economie,



Grégoire LAOUROU.-

Le Ministre de la Fonction Publique, du
Travail et de la Réforme Administrative,



Boubacar AROUNA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MAEIA 4 MFE 4
AUTRES MINITERES 19 SGG 4 DGM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSES 2 JO1.-